Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260430-DAG_26_04B_12-DE

DouarneneZ
KUMUNIΞZH ~ COMMUNAUTΞ

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 30 avril de l'An Deux Mille Vingt-six à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 24 avril 2026, s'est réuni à Douarnenez, sous la présidence du 1er vice-président, M. Henri SAVINA, en l'absence de Mme la Présidente, dûment empêchée.

Votants : 26
Jocelyne POITEVIN, André GUILLEMOT, Françoise LAOUÉNAN – LE LEC, Philippe LE MOIGNE, Jean-Loup THIVET, Gildas HÉMERY, François PHILIPPE, Marie-Pierre GUILCHER, Sylvie VIGOUROUX-BUREL, Françoise PENCALET, Gaëtan OLIVIER, Marine GONIDEC, Ludovic QUELENNEC, Béatrice QUEFFELEC, Yves TYMEN, Marc RAHER, Sébastien THOMAS, Marie-Pierre BARIOU, François GUET, Isabelle STEFANUTTI, Julien LAOUÉNAN, Henri SAVINA, Marie-Pierre COSQUER, Catherine LAMOUR – GENTRIC, Philippe CORNEC.
Pouvoirs : Christelle DRÉANO, pouvoirs à Françoise LAOUÉNAN – LE LEC :
Jocelyne POITEVIN, pouvoirs à André GUILLEMOT

Secrétaire de séance : Sébastien THOMAS

DÉLIBÉRATION N° DAG-26-04B-12

OBJET : Désignation d'élus représentant Douarnenez Communauté au Comité des partenaires de la mobilité

Rapporteur : Henri SAVINA

La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités prévoit, dans son article 15, que les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) instaurent une nouvelle instance de gouvernance consultative afin d'y présenter toute évolution substantielle de l'offre de mobilité, de la politique tarifaire et d'informer sur la qualité des services et l'information des usagers mise en place. Le comité des partenaires est également consulté avant toute instauration ou évolution du taux de versement mobilité et avant l'adoption des documents de planification.

La délibération DE-91-2022 fixe la composition et le fonctionnement de cette instance, avec la désignation de 3 élus représentant Douarnenez Communauté. Pour rappel, voici sa composition :

Autorité organisatrice de la mobilité et partenaires institutionnels	5 membres (Vice-président et 2 élus de Dz communauté + 1 élu Conseil régional de Bretagne + 1 élu SIOCA)
Représentant des employeurs	5 à 10 membres (CCI, entreprises locales, centre hospitalier, administration, association des commerçants de Douarnenez, FNTV Bretagne)
Représentant des usagers, associations et habitants	10 à 15 membres (1 habitant par commune, 2 usagers du réseau TUD'Bus, parents d'élèves, APF, représentant d'associations, office de tourisme)

Il est proposé que les élus suivants soient nommés représentants de Douarnenez Communauté au comité des partenaires de la mobilité :

- Marc RAHER
- Philippe LE MOIGNE
- Marie-Pierre BARIOU

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260430-DAG_26_04B_12-DE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **NOMMER** M. Marc RAHER comme Président du Comité des partenaires et Philippe LE MOIGNE et Marie-Pierre BARIOU comme membre élu de Douarnenez communauté,
- **AUTORISER** La Présidente ou Le Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré le 30 avril 2026.
Pour la Présidente et par suppléance,
Le 1er Vice-Président,
Henri SAVINA

REPUBLIQUE FRANCAISE
DOUARNENEZ COMMUNAUTE

Le secrétaire,
Sébastien THOMAS